

le jeudi 9 décembre 2004

13 h

Prière.

L'hon. M. Lord, premier ministre, présente S.E. l'ambassadeur de France au Canada, M. Daniel Jouanneau, et M^{me} Jouanneau ainsi que M. Michel Freymuth, consul général de France pour les provinces de l'Atlantique.

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition demandant l'exclusion de certaines races aux paragraphes 6(1) et 6(2) du projet de loi 55, *Loi sur la restriction des chiens*. (Pétition 6.)

M. Paulin (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens des comtés de Restigouche et de Madawaska, qui demandent que le gouvernement adopte une vision et une politique claires afin de garantir l'avenir des ressources forestières précaires du Nouveau-Brunswick. (Pétition 7.)

M. Doucet (Charlotte) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens intéressés qui exhortent le gouvernement à construire un centre de loisirs pour jeunes à St. George, au Nouveau-Brunswick. (Pétition 8.)

Pendant les déclarations de députés, le président rappelle que ces déclarations ne peuvent comporter d'attaques directes contre d'autres membres de la Chambre.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Fowlie :

11, *Loi concernant les communautés rurales* ;

par l'hon. M^{me} Blaney :

12, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;

par l'hon. M. Volpé :

13, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités* ;

14, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. S. Graham donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par M. Jamieson, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les détails complets de l'entente conclue avec la brasserie Molson, notamment l'analyse coûts-avantages, la recherche sur les répercussions possibles de la subvention sur les brasseries locales et le montant total des frais de service auxquels Alcool NB renoncera en vertu de cette entente.

M. S. Graham donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par M. MacIntyre, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les montants globaux des frais de service appliqués par Alcool NB aux produits Molson par gamme de produits pour l'année financière 2003-2004.

M. S. Graham donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par M. A. LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance entre le Conseil exécutif de la province du Nouveau-Brunswick et le Conseil exécutif de la province de Québec relativement au commerce inter-provincial de la bière depuis le 1^{er} janvier 2004.

M. Williams donne avis de motion 19 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par M. C. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que la gouverneure générale du Canada a promulgué le 10 décembre 2003 une proclamation royale désignant le 28 juillet comme Journée commémorative du Grand Dérangement;

attendu que l'Acadie célèbre en 2004 le 400^e anniversaire de sa fondation;

attendu que l'Acadie commémorera en 2005 le 250^e anniversaire du Grand Dérangement;

attendu que le peuple acadien a contribué depuis 400 ans à la vitalité économique, culturelle et sociale du Nouveau-Brunswick et du Canada;

attendu qu'il est de l'intérêt de tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de mieux connaître la richesse du patrimoine historique et culturel des Acadiens et Acadiennes;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a appuyé les efforts qui ont mené à la promulgation de la proclamation royale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative reconnaisse les épreuves et souffrances subies par les Acadiens et Acadiennes lors du Grand Dérangement ainsi que l'importance que revêtent ces événements dans l'histoire du Nouveau-Brunswick et de l'ensemble du Canada; et que l'Assemblée législative souligne de plus la détermination des Acadiens et Acadiennes à se forger un meilleur avenir.

L'hon. M. Volpé donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par l'hon. M. Lord, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés, à laquelle deux heures sont réservées.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. C. LeBlanc, appuyé par M. Malley, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 2 décembre 2004

À Son Honneur,
l'honorable Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos

humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Betts prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Holder, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat se poursuit; il est ajourné sur la motion de M. Carr.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère du Tourisme et des Parcs pour 2003-2004	(9 décembre 2004);
documents demandés dans l'avis de motion 2	(9 décembre 2004).